

# Achat, rechargement des cartes, inscriptions aux leçons, réservations

Début des cours aquatiques et fitness : le 14 septembre 2020

Début des leçons de natation : le 21 septembre 2020

## Par internet (à privilégier)

### ➤ Vous êtes abonné\* :

Connectez-vous sur [lapiscine.brive.fr](http://lapiscine.brive.fr) en utilisant vos identifiants à partir :

- ✓ Du 9 septembre 2020 pour les inscriptions aux leçons de natation (voir paragraphe « préalable à l'inscription aux leçons de natation »)
- ✓ Du 10 septembre 2020 pour les réservations aux cours aquatiques et fitness

Si vous avez perdu vos identifiants, dès aujourd'hui, rendez vous sur le site [lapiscine.brive.fr](http://lapiscine.brive.fr), cliquez sur « connexion » puis « mot de passe perdu »

### ➤ Vous n'êtes pas abonné : créez un compte client sur [lapiscine.brive.fr](http://lapiscine.brive.fr) dès aujourd'hui. Ce compte devra être au nom du titulaire de l'abonnement.

- Pour les contribuables brivistes, afin de bénéficier des tarifs brivistes, il est nécessaire de nous envoyer par mail à l'adresse [contact.piscine@brive](mailto:contact.piscine@brive) votre nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et de joindre un justificatif de domicile. Dès validation de votre statut un mail de confirmation vous sera adressé.

## Préalable à l'inscription aux leçons de natation

Si vous n'étiez pas inscrit aux leçons de natation pour la saison 2019/2020, **validez un niveau dès aujourd'hui**, (sauf pour les enfants nés en 2015, inscrits obligatoirement en « éveil»), en répondant à un questionnaire disponible sur [www.brive.fr](http://www.brive.fr), rubrique « la piscine, onglet « inscriptions aux leçons de natation ».

Le niveau déterminé, ainsi que le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone devra nous être transmis au plus tôt à l'adresse [contact.piscine@brive.fr](mailto:contact.piscine@brive.fr).

Pour les enfants n'oubliez pas de nous indiquer le nom et le prénom du responsable légal.

## A l'accueil de la piscine

- **Exclusivement pour les leçons de natation\* mercredi 9 septembre 2020 de 18h à 21h, jeudi 10 septembre 2020 et vendredi 11 septembre 2020 de 18h30 à 21h**, puis sur les horaires d'ouverture.
- **Pour les cours aquatiques et fitness\***, à partir du 14 septembre 2020 sur les horaires d'ouverture.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour les brivistes et d'un moyen de paiement (voir chapitre paiement).

## Paiement :

- Par internet : en carte bancaire.

Pour les leçons de natation, si vous désirez utiliser un autre mode de paiement (en espèces, par chèque et par chèque vacances), activer un prélèvement\*\* ou votre avoir\*\*\*, après avoir réservé votre créneau, « cochez paiement en caisse ». Puis avant le **15 septembre 2020 inclus** rendez-vous à l'accueil de la piscine muni d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile pour les brivistes, d'un moyen de paiement et d'un RIB pour les prélèvements.

Après cette date, en cas de non règlement, la réservation du cours sera annulée

- En caisse : en espèces, par carte bancaire, par chèque et par chèque vacances, activer votre avoir\*\* ou un prélèvement\* muni d'un RIB, d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile pour les brivistes, et d'un moyen de paiement.

**\*Pour les abonnements actifs au 14 mars 2020 consultez le chapitre « compensation des abonnements COVID 19 »**

\*\*Le paiement sous forme de prélèvement est possible **sauf si vous utilisez votre avoir**.

\*\*\*Si vous utilisez votre avoir, le règlement devra se faire au comptant de la somme restante sous forme d'un seul moyen de paiement.